

Association des Commerçants, Artisans, Services et Industriels de BIGANOS

ACASI : Siège social : 5 , rue Lecoq 33380 Biganos

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le 29 Janvier à 19h15, les membres de l'association se sont réunis au Club House du Tennis de Biganos sur convocation du conseil d'administration.

L'assemblée est présidée par Mme Vanessa RUFFATO (présidente).

Le secrétariat est assuré par Mr VAN CAPPEL Gaël (vice-président).

Sont présents ou représentés :

- 25 adhérents présents
- 10 pouvoirs

Est exposé le bilan des évènements réalisés en 2025.

Est exposé le prévisionnel des évènements 2026.

Est exposé le rapport financier 2025 ainsi que le prévisionnel 2026.

Présentation et vote pour l'adhésion pour 2026 qui passe à 75€.

Présentation et vote pour le changement des statuts.

Election des nouveaux membres du conseil d'administration

La présidente met au vote les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les personnes présentes qui ont signé la feuille de présence, et les personnes représentées, reconnaissent être membres de l'association et acceptent d'en être membre au titre de 2025, moyennant une cotisation qui est proposée au vote de l'assemblée à 50€ pour 2025.

Madame la Présidente constate alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale :

Approuve le principe que les derniers comptes établis sont à jour au 31/12/2025.

- L'assemblée approuve aussi les comptes de l'exercice 2025 tels qu'ils sont joints au présent procès-verbal, à savoir recettes de 2025 = 11134.40 € , dépenses de 2025 = 4907.39 € et donc en disponibilité au 31/12/2025 = 15186.47 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée fixe la cotisation de 2026 à 75€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale affecte les résultats de l'exercice 2025 avec un résultat d'exploitation de 6 827.01 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission de tous les membres du précédent conseil d'administration et bureau à la date et heure de cette assemblée dont notamment :

- Vanessa RUFFATO de ses fonctions de présidente
- Gaël VAN CAPPEL de ses fonctions de vice président
- Muriel MICHEL de ses fonctions de secrétaire
- Marc BRION de ses fonctions de Vice-secrétaire
- Laetitia MALLARD de ses fonctions de trésorière
- Maëlle COLAS conseil d'administration
- Olivier DUMONTET conseil d'administration
- Florian HAINAUT conseil d'administration
- Lucile CRESTEY conseil d'administration
- Philippe POHL conseil d'administration

les remercie pour les services rendus à l'Association et leur donne quitus de leur gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale accuse réception des candidatures suivantes au conseil d'administration :

- Madame **Maëlle COLAS** en qualité de dirigeante de l'entreprise Community Manager - 23 rue Elisabeth Badinter 33380 BIGANOS
- Monsieur **Marc BRION** en qualité de dirigeant du Fournil des Boiens - 158 avenue de la Côte d'Argent 33380 BIGANOS
- Monsieur **Olivier DUMONTET** en qualité de dirigeant de la société Kalalahti - 52 rue du port 33380 BIGANOS
- Madame **Julie LALUQUE** en qualité de dirigeante de la société Comm'Julie - 73 bis avenue de verdun 33380 MIOS
- Monsieur **Guillaume LEFEBVRE** en tant que dirigeant de la société Burger King - 1 Rue Massan 33380 BIGANOS
- Madame **Laetitia MALLARD** en qualité de dirigeante de la société Aux Ailes de Voyage - 37 ter rue d'ayguemorte 33380 BIGANOS
- Madame **Muriel MICHEL** en qualité de dirigeante de la société La Petite Baigneuse - 24 rue du vigneau 33380 BIGANOS
- Monsieur **François REAU** en qualité de dirigeant de la société Netto - 323 rue Gustave Eiffel 33380 BIGANOS
- Madame **Sophie REAU** en qualité de dirigeante de la société Netto - 323 rue Gustave Eiffel 33380 BIGANOS
- Madame **Cannelle RECHER** en tant que dirigeante la société BOHO - 34 D rue Victor Hugo 33380 BIGANOS
- Madame **Vanessa RUFFATO** en qualité de dirigeante de la société Tempomix Event - 203 Av. de la côte d'argent 33380 BIGANOS
- Monsieur **Gael VAN CAPPEL** en tant que dirigeant de société Miroiterie Verres & Glaces Services - 12 rue du port 33380 BIGANOS

Il est procédé à l'élection des administrateurs qui sont déclarés régulièrement élus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Conformément aux statuts, le nouveau conseil d'administration se réunira prochainement pour élire le bureau à savoir :

1 poste de président, 1 poste de vice-président, 1 poste de trésorier et 1 poste de secrétaire.

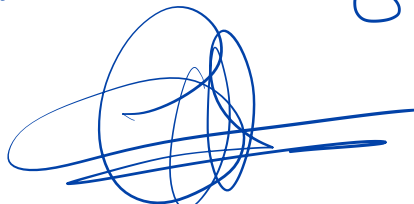
La trésorière démissionnaire remettra les comptes établis et les justificatifs en sa possession après avoir obtenu copie des relevés de comptes bancaires et des justificatifs (factures, chèquiers) jusqu'à la date de ce jour, le 29/01/2026 et copie du présent procès-verbal signé par le conseil d'administration nouvellement élu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h00 et se termine par une dégustation de galettes des rois.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le conseil d'administration.


Présidente
M RUFFATO Vanessa
A Biganos le 29 janvier 2026

Vice Président
Secrétaire de séance
M VAN CAPPEN gaël

A Biganos
le 29/01/2026